

Communiqué de presse de l'Armée de Marie, le 12 septembre 2007,  
à la suite de la déclaration de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi  
rendue publique en ce jour par la  
Conférence des Évêques catholiques du Canada (site Web de la CECC)

Depuis ses tout débuts, l'Armée de Marie a rencontré l'opposition d'une certaine faction de l'Église catholique, alors qu'elle recevait par ailleurs de solides appuis. Pour une Œuvre spirituelle, il faut juger les faits d'une manière spirituelle, à la lumière de l'Évangile.

Le Christ a annoncé à Ses disciples qu'ils seraient comme Lui persécutés, rejetés, et ce fait s'est vérifié dans la vie d'authentiques mystiques qui, après avoir été rejetés par l'Église, ont été loués par elle, et même canonisés. On pense, par exemple, à saint Padre Pio, condamné cinq fois par le Saint-Office (l'actuelle Congrégation pour la Doctrine de la foi), qui a été canonisé par le Pape Jean-Paul II en 2002.

Ce même Pape a appuyé l'Armée de Marie alors même qu'elle était fortement combattue au Québec et ailleurs dans le monde. (Le numéro 186 – juillet-août 2007 – du journal *Le Royaume* présente les dessous de la longue saga de l'Armée de Marie et expose la vérité au sujet de cette Œuvre tant de fois victime de fausses accusations et de calomnies.)

L'Armée de Marie a été fondée par Marie-Paule Giguère – Mère Paul-Marie – qui est l'auteure d'une abondante œuvre écrite, dont la série biographique *Vie d'Amour*. Un examen honnête, sérieux de cette œuvre nous force à conclure (avec maints théologiens) à l'authenticité de la vie mystique de Marie-Paule, personne dotée de nombreux charismes qui ont tous servi à la Cause de Dieu. Cette vie chargée de fruits, de bonnes œuvres, de réalisations, porte le sceau de Dieu et de l'Immaculée.

En notre temps comme en d'autres époques de l'Église, Dieu suscite des personnes qu'Il charge d'une mission particulière, et ces personnes ne peuvent se dérober si elles veulent Lui être fidèles. Ainsi en a-t-il été pour Marie-Paule, tout au long de sa vie : elle aurait préféré demeurer dans l'ombre et le silence, mais Dieu et Marie lui ont confié une Œuvre, Ils l'ont instruite pour la mission qu'ils lui confiaient, lui ont donné des ordres pour la conduite de l'Œuvre. Elle a toujours obéi, quels que soient les renoncements exigés de sa personne.

Certains personnages en autorité dans l'Église n'ayant cessé de combattre l'Armée de Marie et les Œuvres qui en sont issues, comme la Communauté des Fils de Marie (dont le premier membre à accéder au sacerdoce a été ordonné par le Pape Jean-Paul II), le Ciel est intervenu en confiant au Père Pierre Mastropietro un rôle particulier pour le développement de ces Œuvres, et c'est pourquoi il a procédé à l'ordination de Fils de Marie. Il faut bien comprendre que ce ne sont pas les hommes qui ont pris les devants, mais Dieu qui a voulu protéger ces Œuvres en indiquant une voie à suivre.

L'Armée de Marie croit et adhère à toute la doctrine de l'Église catholique. Ses membres – et c'est ce qui est la vraie raison de leur condamnation aujourd'hui – croient de plus à l'authenticité de la mission de Marie-Paule, attestée par tant de phénomènes inexplicables humainement : centaines, sinon milliers de guérisons obtenues par son intermédiaire, charisme de prophétie, de lecture dans les âmes. Nous croyons que l'œuvre qui s'est formée dans son rayonnement est voulue et guidée par Dieu.

C'est dans la paix que nous accueillons cette décision de l'Église catholique romaine, qui a depuis longtemps été annoncée par le Ciel à notre Fondatrice. Toutefois, il est dommage qu'une telle décision ait été prise à l'endroit d'un groupe de catholiques fervents qui ne cherche qu'à vivre sa foi en toute fidélité à Dieu.

Sylvie Payeur Raynauld